

# Module National Pont - NP-1

## Formation aux matières juridiques des capitaines et officiers ch

### Titre(s) visé(s)

- Attestation de formation au module «National Pont – Niveau 1» – Réf. module NP-1 du C.200.

### Texte(s) de référence

- Arrêté du 05 juillet 2016 relatif à la formation aux matières juridiques des capitaines et officiers chargés de leur suppléance.
- Arrêté du 20 août 2015 modifié relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 et ses annexes II et III fixant respectivement le programme de formation et compétences attendues et les conditions d'obtention du module.
- Décret n°2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice des fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.

### Finalité(s), Objectif(s) de la formation

- Acquérir des connaissances en matières juridiques permettant d'accéder à certaines fonctions de commandement sur des navires battant pavillon français.
- Le-la stagiaire aura connaissance, au sortir de la formation, de l'environnement réglementaire français ainsi que des différentes formalités à accomplir lors des divers événements de mer. Il-elle sera capable de rédiger les différents rapports inhérents à ces divers événements.

### Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

- Tous capitaines ou officiers chargés de leur suppléance naviguant à bord d'un navire battant pavillon français, non détenteurs d'un titre français de formation professionnelle maritime autorisant l'accès à ces fonctions.
- Pour être admis à suivre la formation, le-la candidat-e devra impérativement justifier qu'il-elle répond-e aux exigences d'aptitude médicale prévues par l'article L. 5521-1 du code des transports.

### Conditions de délivrance de l'attestation ou du titre correspondant

- Satisfaire aux exigences d'aptitude médicale.
- Avoir suivi l'intégralité de la formation composant le module NP-1.
- Avoir satisfait à l'épreuve finale écrite du module concerné en obtenant une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire (note éliminatoire = 0/20). L'épreuve est composée de 2 évaluations distinctes (voir détail au verso).

### Durée, modalités, effectifs (seuils) par session

---

- **24h30**, dont 21h de formation (théorique et pratique) et 2h d'épreuve finale écrite.
- Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation standard et en salle d'examen pour l'épreuve finale écrite.
- Possibilité en INTRA,
- de 16 à 24 stagiaires (maximum).

### Programme de la formation

---

#### Thématiques /Matières

Accueil  
(1h30)

- Accueil modulaire

**Partie 1**  
**L'environnement réglementaire**  
**(12h)**  
*Cours Théorique*

- L'administration chargée de la mer

- Le navire

- Le capitaine

- Le régime disciplinaire et pénal de la marine marchande

- La réglementation relative à la sécurité



### Intervenant(s)(es)

- Formateurs qualifiés Pont, tous anciens navigants diplômés.

### Coût, horaires, dates et sites de formation

- Nous consulter.

### Financement

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)

### Evènements de mer et rapports divers

- Les évènements de mer, le rapport de mer, les rapports d'accidents, les formalités et obligations

(9h)

Formation pratique

### Evaluation des acquis

(2h)

- Epreuve finale écrite  
Coefficient 1

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

